

LA CARTE DE PECHE EN 2010

Type de carte de Pêche	Cotisation Protection du Milieu Aquatique	Cotisation Fédérale	Tarif	Informations Complémentaires
« Personne Majeure »			63,00 €	Pêche en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit, 1 ligne en 1 ^{ère} catégorie et 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie, pendant les périodes autorisées.
« Personne Majeure » + Adhésion au Club Halieutique			83,00 €	Réciprocité entre les A.A.P.P.M.A. affiliées au Club Halieutique et l'Entente Halieutique du Grand Ouest par décision du 7/10/2000.
« Personne Mineure » <i>Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année</i>			14,00 €	Pêche en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit, 1 ligne en 1 ^{ère} catégorie et 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie, pendant les périodes autorisées et extension du Club Halieutique et l'Entente Halieutique du Grand Ouest (gratuité du timbre halieutique pour la promotion Jeune).
« Découverte » <i>Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} Janvier de l'année</i>			5,00 €	Pêche en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit, 1 ligne en 1 ^{ère} catégorie et 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie, pendant les périodes autorisées et extension du Club Halieutique et l'Entente Halieutique du Grand Ouest. (gratuité du timbre halieutique pour la promotion Jeune).
« Journalière » <i>Valable une journée, entre le 1^{er} janvier et le 31 Décembre</i>			10,00 €	Pêche en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit, 1 ligne en 1 ^{ère} catégorie et 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie, pendant les périodes autorisées, carte disponible entre le 1 ^{er} janvier et le 31 Décembre.
« Vacances » (Carte pré imprimée) <i>Valable 15 jours consécutifs, entre le 1^{er} juin et le 31 Décembre</i>		Timbre Club Halieutique inclus	30,00 €	Pêche en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit, 1 ligne en 1 ^{ère} catégorie et 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie pendant les périodes autorisées, pendant 15 jours consécutifs compris entre le 01/06/2009 et le 31/12/2009.
« Découverte Femme » (Carte pré timbrée)		Timbre Club Halieutique inclus	30,00 €	Pêche en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit, à 1 ligne pendant les périodes autorisées, et ce dans toutes les A.A.P.P.M.A. affiliées au Club Halieutique et l'Entente Halieutique du Grand Ouest.
« Carte sans taxe »		Timbre fédéral Majeur ou Mineur	34,00 € Ou 13,00 €	Hors départements du Club Halieutique et l'Entente Halieutique du Grand Ouest.
« Club Halieutique » seul			20,00 €	Cette vignette permet de pêcher dans tous les départements de France affiliés au Club Halieutique et l'Entente Halieutique du Grand Ouest.